

Maintien comme institutrice suppléante auxiliaire à Ardres (Pas-de-Calais).

Numéro d'inventaire : 2011.01878

Auteur(s) : Lucienne Marie-Louise Dorez

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection académique du Pas-de-Calais

Date de création : 1917

Description : 1 feuille double imprimée complétée à la main. Marques de pliures, rousseurs.

Mesures : hauteur : 220 mm ; largeur : 138 mm

Notes : Documents du 13 juillet 1917.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Ardres

Nom du département : Pas-de-Calais

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Pas-de-Calais, Ardres

ACADEMIE
DE LILLE

UNIVERSITÉ DE FRANCE

OBJET :

Avis de Délégation
dans les fonctions
de suppléante .

INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS

Boulogne, le

13 Juillet 1917.

L'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais
à Mademoiselle Dorez,
suppléante auxiliaire à Ardres, 0° f.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 25 MAI 1891
ART. 3. — Les suppléants auxiliaires reçoivent, indénommement de leurs frais de
voyage, payés à raison de 10 centimes par kilomètre pour les trajets qui peuvent
s'effectuer en chemin de fer, et de 20 centimes par kilomètre pour les autres trajets,
une indemnité calculée pour chaque suppléance, à raison de 3 francs par jour, depuis
la date de l'installation jusqu'au jour de la cessation des fonctions.
Cette indemnité n'est pas soumise à retenue.
Ils n'ont droit ni à l'indemnité de logement, ni à l'indemnité de résidence.

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision
de ce jour, je vous ai ~~maintenu~~ délégué dans les fonctions de
suppléante auxiliaire à ~~Ardres~~
pendant la durée du congé accordé jusqu'au 29 juillet
1917 inclus, à M^{me} ~~elle~~ Pouly
institutrice adjointe.

Vous recevrez une indemnité calculée d'après les
bases fixées par l'art. 3 du décret du 25 mai 1894
dont extrait est ci-dessous.

Je vous prie de vous rendre à votre poste sans
retard et, en m'accusant de réception de cette lettre,
de me faire connaître la date exacte à laquelle vous
êtes entré en fonctions.

Neg - 2

